



Communiqué de presse spécialisé

Date 2.3.2022

Vérifier la quantité d'antibiotiques administrée à ses propres animaux

Depuis 2019, les vétérinaires enregistrent leurs prescriptions d'antibiotiques dans une banque de données. La condition a donc été créée pour que les détenteurs d'animaux de rente puissent désormais, eux aussi, consulter les données concernant leurs animaux.

Les antibiotiques sont indispensables au traitement d'innombrables maladies d'origine bactérienne. Toutefois, ils peuvent aussi, du fait de leur large utilisation, induire la formation de résistances et perdre ainsi de leur efficacité. Empêcher ces phénomènes est un des buts de la [Stratégie nationale contre l'antibiorésistance \(StAR\)](#). Une des mesures définies dans la stratégie est l'enregistrement, par les vétérinaires, depuis 2019, de leurs prescriptions d'antibiotiques dans une banque de données.

Les données contenues dans le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI ABV) sont à présent accessibles aussi aux détenteurs d'animaux qui souhaitent avoir un aperçu de la quantité d'antibiotiques qu'ils ont utilisée. Les données sont disponibles dans ABIDAT sous forme de tableaux détaillés et de graphiques synoptiques.

Les détenteurs d'animaux de rente peuvent maintenant vérifier si les données du SI ABV correspondent à celles qu'ils ont inscrites dans leurs relevés et, en cas de divergence, éclaircir ce point avec leur vétérinaire. Cela contribuera à améliorer la qualité des données.

Le système sera enrichi d'une autre possibilité plus tard dans l'année : le détenteur d'animaux de rente pourra comparer la quantité d'antibiotiques qui lui a été remise avec la moyenne. Si des indices suggèrent un recours excessif aux antibiotiques, il pourra de son propre chef en chercher la cause et prendre, si nécessaire, des mesures correctives.

Les vétérinaires saisissent les données consciencieusement

Ces deux premières années, les vétérinaires ont saisi 3,4 millions de prescriptions d'antibiotiques dans le SI ABV. À la fin 2021, 1100 cabinets et cliniques vétérinaires y étaient enregistrés.

La banque de données permet d'évaluer l'intensité de traitement des animaux de rente et des animaux de compagnie. Elle tient compte aussi des différents types de production, par exemple l'élevage de porcelets ou la détention de vaches laitières. Les données fournissent aussi des renseignements sur l'efficacité des mesures prises, comme l'amélioration du climat dans l'étable, l'adéquation des mesures d'hygiène ou l'efficacité des vaccins utilisés à titre préventif.

Avec ABIDAT, les détenteurs d'animaux peuvent consulter uniquement les données concernant leurs animaux. Les personnes non autorisées n'ont pas accès aux données. Les détenteurs d'animaux trouveront toutes les informations nécessaires pour un accès sécurisé sur la page d'accueil. Pour des raisons techniques, le lancement se fait de manière échelonnée sur plusieurs jours. ABIDAT a été développé et est exploité par Identitas SA sur mandat de l'OSAV.

Renseignements

Questions techniques (accès, enregistrement) :

Identitas SA

info@agatehelpdesk.ch

Questions métier (SI ABV, consommation d'antibiotiques) :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

Équipe SI ABV

isabv@blv.admin.ch